

Permanences

Fabienne Moens	<i>Responsable du Service</i> (5 ^e étage Botanique) - de 14h à 16h sauf mercredi Tél. 02/211 78 80 Fax 02/211 79 97 moens@fusl.ac.be
Régine Naulin	<i>Bourses – Réductions</i> (1 ^{er} étage Marais) - de 10h à 12h et de 14h à 16h sauf le mercredi Tél. 02/211 78 08 Fax: 02/211 79 97 naulin@fusl.ac.be
Chantal de Haan	<i>Logement</i> (Rdc Botanique) - de 10h à 12h sauf vendredi Tél. 02/211 78 60 Fax: 02/211 79 97 cdehaan@fusl.ac.be

Allocations d'études de la Communauté française

Plafonds à ne pas dépasser pour pouvoir solliciter une bourse pour l'année académique 2010-2011

0	personne à charge	11.842,76
1	personne à charge	19.243,35
2	personnes à charge	25.163,23
3	personnes à charge	30.715,17
4	personnes à charge	35.893,19
5	personnes à charge	40.703,27
6	personnes à charge	45.516,37
7	personnes à charge	50.329,47
8	personnes à charge	55.142,57
9	personnes à charge	59.955,67
10	personnes à charge	64.768,77

Ces plafonds sont calculés au départ de l'avertissement extrait de rôle de 2009 (revenus 2008) ; il faut additionner, s'il y a lieu, les revenus distinctement imposables aux revenus globalement imposables.

- Les montants des revenus indiqués ci-dessus constituent des maxima absolus ; en cas de dépassement, même minime, aucune allocation ne sera accordée.

- Année joker : les étudiants boursiers conservent leurs droits à une allocation d'études lorsqu'ils recommencent une des 3 années de baccalauréat.

- Personnes à charge : si plusieurs étudiants poursuivent des études supérieures en 2010-2011, il est ajouté, en matière d'allocations d'études, autant de personnes à charge que d'étudiants, hormis le candidat. Pour tout contribuable marié, veuf ou isolé répertorié avec enfant(s) à charge, il sera ajouté 1 personne supplémentaire. Toute personne reconnue officiellement invalide à + 66% compte double.

Les demandes d'allocations d'études doivent être introduites par recommandé

Entre le 1^{er} juillet et le 31 octobre 2010 : Service des Allocations d'études supérieures
Boulevard Léopold II, 44- 1080 Bruxelles

Pour bénéficier directement du minerval boursier, les étudiants qui s'inscrivent aux Fusl doivent se présenter pour l'examen de leur dossier au Service social (Mme Naulin) et fournir copie des documents suivants :

- avertissement-extrait de rôle de 2009 (revenus 2008),
- attestation, si concerné, C.P.A.S. précisant montant mensuel et date de début du versement ,
- composition de famille,
- attestation d'inscription des frères ou sœurs qui feraient également des études supérieures,
- numéro de dossier SAE,
- preuve de l'envoi par recommandé du dossier à la Communauté française.

Avantages octroyés aux étudiants boursiers

Minerval boursier

Le minerval à payer est de 0€ au lieu de 835€.

Réduction sur les livres

Une réduction de 50% est octroyée sur les livres (pas sur les syllabi) achetés aux Fusl quand le dossier rentré au Service social est en ordre.

Allocations repas

Sur demande, via le formulaire adéquat en début d'année académique, (informations aux valves du Service Social) une allocation repas de 85€ minimum sera versée au premier et au second semestre.

Réduction de minerval

Plafonds à ne pas dépasser pour pouvoir bénéficier du taux intermédiaire de 374€:

0	personne à charge	15 047,76
1	personne à charge	22.448,35
2	personnes à charge	28.368,23
3	personnes à charge	33.920,17
4	personnes à charge	39.098,19
5	personnes à charge	43.908,27
6	personnes à charge	48.721,37
7	personnes à charge	53.534,47
8	personnes à charge	58.347,57
9	personnes à charge	63.160,67
10	personnes à charge	67.973,77

Pour appuyer leur demande, les étudiants qui s'inscrivent aux Fusl doivent fournir au Service social (Mme Naulin) au moment de l'inscription, copie des documents suivants :

- avertissement-extrait de rôle 2009 (revenus 2008),
- attestation, si concerné, C.P.A.S. précisant montant mensuel et date début du versement,
- composition de famille,
- attestation d'inscription des frères ou soeurs qui feraient également des études supérieures,
- contrat d'emploi ou une attestation de demandeur d'emploi pour les étudiants en horaire décalé.

Avantages octroyés aux étudiants répondant à ces critères

Réduction de minerval

Le minerval à payer est de 374€ au lieu de 835€.

Réduction sur les livres

Une réduction de 50% est octroyée sur les livres (pas sur les syllabi) achetés aux Fusl quand le dossier rentré au Service social est en ordre.

Allocations repas

Sur demande, via le formulaire adéquat en début d'année académique, (informations aux valves du Service Social), une allocation repas de 85€ minimum sera versée au premier et au second semestre sauf pour les étudiants en horaire décalé.

Interventions financières

Des interventions financières sont octroyées aux étudiants qui en font la demande. Elles prennent la forme d'étalement de paiement, d'allocations de minerval, d'allocations sociales, d'allocations repas, de réductions sur les livres ou de prêts sans intérêts.

Jobs

Les étudiants qui cherchent un travail rémunéré pendant l'année ou pendant les vacances, peuvent s'adresser au Service social qui centralise les offres et les demandes ou consulter les valves électroniques. Il fournit aussi tous les renseignements sur les conditions d'engagement des étudiants et la législation du travail des étudiants.

Carte culture et carte sports

Pour un prix de 10€, la carte culture donne droit à des réductions, des places gratuites et des invitations exceptionnelles.

Pour un prix de 40€, la carte sports donne accès aux infrastructures sportives de l'Ucl site Woluwé

Contact : Régine Naulin (1^{er} étage Marais)

Logement

Les Facultés mettent à la disposition des étudiants 6 maisons situées à quelques minutes à pied de l'université et comprenant respectivement 16, 16, 14, 8, 6 et 4 chambres ou studios meublés. Chaque chambre comprend un lit, un bureau, une chaise, une armoire et/ou une étagère. Elle est équipée d'une connexion internet.

Le loyer varie entre 255€ et 450€, toutes charges comprises.

Une aide spéciale au logement peut être accordée à tout étudiant qui en fait la demande et sur base de documents spécifiques afin que le prix élevé d'un kot à Bruxelles ne soit pas un obstacle à l'étudiant désireux de s'établir près des FUSL et de s'y inscrire.

En réservant une chambre, les étudiants ont la possibilité de participer ou non à un projet social, culturel ou autre. Dans le cas d'une participation au projet, une réduction de loyer de 50€ par mois est accordée.

Info : <http://www.fusl.ac.be/fr/35.html>

Service médical

Un service de médecine générale (rue du Marais, 109, 4^e, tel 02/211 78 816, beatrice.stroobants@skynet.be) permet aux étudiants d'aborder tous les problèmes de santé et de chercher la meilleure solution à ceux-ci.

Consultation gratuite : les mardis et jeudis de 12h30 à 13h30 de septembre à juin et sur rendez-vous pendant les blocus et les examens.

Des problèmes ?

Il est possible de rencontrer quelqu'un et d'en parler.

Nous sommes là pour t'aider, t'écouter, te conseiller et trouver avec toi des solutions...

Tensions dans les relations... Difficultés financières.... Recherche de job..... Recherche de logement.....	Service social Fabienne Moens (5 ^e étage Botanique) Régine Naulin (1 ^{er} étage Marais) Chantal de Haan (Rdc Botanique)
Problèmes de santé..... Déprime.... Alcool, tabac, sida..... Contraception..... Stress.....	Consultation médicale gratuite Docteur Béatrice Stroobants Permanences (3 ^e étage Marais) : mardi et jeudi de 12h30 à 13h30 et sur rdv pdt le blocus et les examens. Tel. 02/211 78 16 ; 0474/677 057 beatrice.stroobants@skynet.be
Choix des études, projet personnel.... Orientation..... Méthode de travail.... Etalement des études.....	Service pédagogique Frédéric Nils - Responsable interfacultaire Permanences : bureau D18 Tel. 02/78 79 305 nils@fusl.ac.be Martine Léonard - Responsable droit Permanences : bureau P512 Tel. 02/211 79 28 0487/588 522 m.leonard@swing.be

Mise à jour : Juin 2010